ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

BILAN AU 31/12/2013

	:		
ACTIF	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	83 653 635	112 571 740
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		5 675 275	3 826 345
b-Obligations et valeurs assimilées c-Autres valeurs		77 978 361	108 745 395
AC2-Placements monétaires et disponibilités		37 635 685	28 182 118
a-Placements monétaires	3-3	21 249 061	14 843 723
b-Disponibilités	3-5	16 386 624	13 338 395
AC3-Créances d'exploitation		-	
AC4-Autres actifs		-	
TOTAL ACTIF	-	121 289 320	140 753 858
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	187 999	154 418
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	312 624	288 532
TOTAL PASSIF	 	500 622	442 950
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3-6	115 989 232	134 976 979
CP2-Sommes distribuables	3-7	4 799 466	5 333 929
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		606	12
b-Sommes distribuables de la période		4 798 859	5 333 917
ACTIF NET	<u> </u>	120 788 698	140 310 908
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		121 289 320	140 753 858

ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31/12/2013

LIBELLE	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	5 039 320	5 091 221
a-Dividendes		298 898	176 114
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 740 421	4 915 107
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1 744 430	1 382 800
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 783 750	6 474 021
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	772 521	614 736
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 011 229	5 859 285
PR 3-Autres produits			
CH 2-Autres charges	3-11	208 598	183 823
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 802 631	5 675 462
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-1 003 772	-341 545
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		4 798 859	5 333 917
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation			
(annulation)		1 003 772	341 545
_Variation des plus (ou moins) values			
potentielles sur titres		275 567	-90 789
_+/- values réalisées sur cession des titres		-260 126	-6 120
_Frais de négociation		-109	-11
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	=	5 817 962	5 578 542

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2013

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RÉSULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a-Résultat d'exploitation	5 802 631	5 675 462
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	275 567	-90 789
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-260 126	-6 120
d-Frais de négociation de titres	-109	-11
AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-6 047 753	-6 268 360
AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a-Souscriptions	154 229 535	116 307 948
_Capital	150 979 600	113 963 000
_Régularisation des sommes non distribuables	-2 191 973	-1 575 938
_Régularisation des sommes distribuables	5 441 908	3 920 885
_Droits d'entrée		
b-Rachats	-173 521 954	-122 055 715
_Capital	-170 243 700	-119 384 200
_Régularisation des sommes non distribuables	2 452 996	1 647 003
_Régularisation des sommes distribuables	-5 731 249	-4 318 518
_Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-19 522 209	-6 437 585
AN 4-ACTIF NET		
a-en début de période	140 310 908	146 748 493
b-en fin de période	120 788 698	140 310 908
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a-en début de période	1 368 897	1 423 109
b-en fin de période	1 176 256	1 368 897
VALEUR LIQUIDATIVE	102,689	102,499
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PÉRIODE	3,99%	3,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31.12.2013 (Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 83 653 635 Dinars contre 112 571 740 Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013(*)	31/12/2012
Coût d'acquisition	82 033 619	110 668 205
- Obligations et valeurs assimilées	76 401 687	106 861 048
- Actions SICAV Obligataires	5 631 932	3 807 157
Plus ou moins values potentielles	-628 704	-904 271
-Obligations et valeurs assimilées	- 672 047	-923 458
- Actions SICAV	43 343	19 187
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 248 720	2 807 806
Total	83 653 635	112 571 740

^(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 5 039 320 Dinars au 31/12/2013 contre un montant de 5 091 221 Dinars pour l'année 2012, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des Obligations & valeurs assimilés	4 740 421	4 915 107
- Revenus des Actions OPCVM	298 898	176 114
Total	5 039 320	5 091 221

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 21 249 061 Dinars contre 14 843 723 Dinars au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013(*)	31/12/2012
- Certificats de dépôts	10 000 000	9 611 798
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	375 590	280 862
- Billet de trésorerie	10 855 381	4 947 181
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	18 090	3 882
TOTAL	21 249 061	14 843 723

^(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 744 430 Dinars au 31/12/2013 contre 1 382 800 Dinars pour l'exercice 2012.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts du compte courant	19 718	23 629
- Intérêts des Placements à terme	453 707	361 842
- Intérêts des CD	703 550	395 328
- Intérêts des Billets de trésorerie	567 455	601 033
-Écart sur Mise en pension livrée	-	968
Total	1 744 430	1 382 800

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 16 386 624 Dinars contre 13 338 395 Dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoirs en banque	5 216 522	3 937 516
- Sommes à l'encaissement	4 110 974	12 411 093
- Sommes à régler	-6 192 668	-13 204 432
- Intérêts courus/Cpte courant	3 886	3 538
- Dépôt à termes	13 000 000	10 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	247 910	190 680
Total	16 386 624	13 338 395

3-6 Note sur le capital

Capital au 01/01/2013	
- Montant	134 976 979
- Nombre de titres	1 368 897
- Nombre d'actionnaires	842
Souscriptions réalisées	
- Montant	148 787 626
- Nombre de titres	1 509 796
- Nombre d'actionnaires nouveaux	245
Rachats effectués	
- Montant	- 167 790 705
- Nombre de titres	1 702 437
- Nombre d'actionnaires sortants	288
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	275 567
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 260 127
- Frais de négociation	- 109
Capital au 31/12/2013	
- Montant	115 989 232
- Nombre de titres	1 176 256
- Nombre d'actionnaires	799

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	4 798 859	5 333 917
Sommes distribuables des exercices antérieurs	606	12
Total	4 799 466	5 333 929

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 187 999 Dinars contre un solde de 154 418 Dinars au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	123 839	86 648
- Dépositaire	64 160	67 770
Total	187 999	154 418

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 312 624 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 288 532 Dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	25 000	14 553
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 735
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 153
- Dividende à payer exercice 2010	643	699
- Dividende à payer exercice 2011	778	13 794
- Dividende à payer exercice 2012	22 316	
- CMF à payer	11 148	12 558
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	61 870	55 583
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	2 586
- Etat taxes à payer	2 823	1 423
Total	312 624	288 532

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 772 521 Dinars au 31/12/2013 contre 614 736 Dinars pour l'exercice 2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	
- Rémunération du gestionnaire	515 014	351 278	
- Rémunération du dépositaire	257 507	263 458	
Total	772 521	614 736	

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 208 598 Dinars au 31/12/2013, contre 183 823 Dinars pour l'année 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	30 134	-	
- Redevance CMF	145 484	148 847	
- Frais de publicité et publications	11 000	11 000	
· Autres charges/ Services bancaires	481	702	
Frais sur mise en pension de Titres	-	2 911	
Jetons de présence	4 000	4 000	
- TCL	17 499	16 363	
Total	208 598	183 823	

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2013 s'élève à 515 014 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au titre de l'année 2013 s'élève 257 507 Dinars TTC.

4-3 Données par action & ratios pertinents

4-3-1- Données Par action

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	5,767	4,729
Charges de gestion des placements	0,657	0,449
Revenu nets de placements	5,110	4,280
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,177	0,134
Résultat d'exploitation	4,933	4,146
Régularisations du résultat d'exploitation	-0,853	-0,250
Sommes distribuables de l'exercice	4,080	3,897
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,234	-0,066
+/- values réalisées sur cession de titres	-0,221	-0,004

Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,013	-0,071
Résultat net de l'exercice	4,946	4,075
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,013	-0,071
Régularisation du résultat non distribuable	-0,007	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,006	-0,071
Distribution de dividendes	3,896	4,444
Valeur liquidative	102,689	102,499

4-3-2- Ratios de gestion des placements

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	145 484 099,859	148 846 522,919
Total charges / actif net moyen	0,674%	0,536%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,531%	0,413%
autres charges / actif net moyen	0,143%	0,123%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,988%	3,813%

4-4 <u>Les mouvements sur le portefeuille-titres et les placements monétaires</u>

Libellé	Obligations & Valeurs assimilés	Actions SICAV	Billets de Trésorerie	Certificats de Dépôt
Solde initial en coût d'acquisition	106 861 048	3 807 157	4 947 181	9 611 798
(+) Souscriptions	4 280 380	64 116 437	104 400 000	200 000 000
(-) Remboursements ou cessions	34 739 741	62 291 662	98 400 000	200 000 000
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-91 800	388 202
(1) Solde final en coût d'acquisition	76 401 687	5 631 932	10 855 381	10 000 000
(+) Solde initial des Intérêts courus	2 807 806	_	3 882	280 862
(+) Variation des Intérêts courus	-559 086	-	14 208	94 728
(2)Solde final des intérêts courus	2 248 720	-	18 090	375 590
(+) Solde initial des +/- values potentielles	-923 458	19 187	-	-
(+) Variation des +/- values potentielles	251 411	24 156	-	-
(3)Solde final des +/- values potentielles	-672 047	43 343	-	-
Total (1) +(2) +(3)	77 978 361	5 675 275	10 873 471	10 375 590

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Sition Valeur au 31/12/2013	
		<u> </u>		
OBLIGATIONS		47 022 177,142	48 045 623,120	39,612%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	200 000,000	208 449,929	0,172
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	400 000,000	416 899,858	0,344
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 466 400,00	1 482 690,30	1,22
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 399 777,14	2 435 226,01	2,00
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	2 800 000,000	2 836 312,548	2,33
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	1 875 000,000	1 925 797,989	1,58
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	440 000,000	452 888,986	0,37
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	200 000,000	200 044,931	0,16
ATL 2010/1 TR AFC / ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	600 000,000	610 434,089	0,50
ATL 2010/1 TR BNA / ARAB TUNISIAN LEASE	5 000	200 000,000	203 478,030	0,16
ATL 2010/2 TR AFC / ARAB TUNISIAN LEASE	20 000	1 600 000,000	1 600 403,288	1,31
ATL 2010/2 TR BNAC / ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	1 200 000,000	1 200 302,466	0,99
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009 / ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 083 282,477	1,71
ATTIJARI LEASING 2010-1/ ATTIJARI LEASING	30 000	1 200 000,000	1 216 236,856	1,00
ATTIJARI LEASING 2011/ ATTIJARI LEASING	25 000	2 000 000,000	2 092 317,808	1,72
ATTIJARI LEASING 2012-2/ ATTIJARI LEASING	17 700	1 416 000,000	1 418 845,966	1,17
ATTIJARI LEASING 2013-1/ ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 011 975,540	1,65
BH 2009 TRANCHE B / BH	50 000	4 230 000,000	4 230 514,554	3,48
BH SUBORDONNE 2007 / BH	10 000	200 000,000	200 599,890	0,16
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	700 000,000	708 807,723	0,58
BTKD2009 / BTKD	5 000	350 000,000	362 615,802	-
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	200 000.000	204 002,192	0,16
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	800 000,000	831 486,326	0,68
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	600 000,000	622 533,330	0,51
EL WIFACK LEASING 2010 / EL WIFACK LEASING	20 000	1 200 000,000	1 249 827,672	1,03
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	450 000,000	452 427,985	0,37
MEUBLATEX 2008 (G)/ ATB	10 000	600 000,000	608 947,726	
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / BT	2 000	160 000,000	164 734,246	0,13
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / BTL	1 000	80 000,000	82 367,123	0,06
MODERN LEASING 2012/MODERN LEASING	5 000	500 000,000	522 580,821	0,43
	1 500	·	•	
PANOBOIS 2007 TR(B) / BIAT		60 000,000	62 273,754	,
PANOBOIS 2007 TR(C) / BTE	1 500	60 000,000	62 273,754	,
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / STB	7 000	280 000,000	284 359,715	0,23
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / BNA	7 000	280 000,000	284 359,715	0,23
STB 2008/2 / STB	8 000	600 000,000	627 096,986	•
STB 2010/1 CATEGORIE / STB FUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	100 000 10 000	7 000 000,000 400 000,000	7 233 706,012 412 490,959	5,96 0,34

TUNISIE LEASING 2010-	2/ TUNISIE LEASING		20 000	800 000,000	804 138,205	0,663%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE / TUNISIE LEASING			20 000	1 200 000,000	1 246 231,475	1,027%
TUNISIE LEASING 2012 -1 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING			10 000	800 000,000	823 400,329	0,679%
TUNISIE LEASING 2012 -2 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING			10 000	1 000 000,000	1 048 502,237	0,864%
UIB 2009-1 / UIB			20 000	1 200 000,000	1 223 197,808	1,008%
UIB 2011-1 CATEGORIE	A / UIB		7 500	600 000,000	609 629,415	0,503%
UIB 2011-1 CATEGORIE	B / UIB		7 500	675 000,000	686 930,302	0,566%
	ВТА			29 379 510,000	29 932 737,401	24,68%
BTA6.99	% MAI2022		6 860	7 353 030,000	7 441 224,086	6,135%
			4 000	4 320 000,000	4 345 481,006	3,583%
			2 860	3 033 030,000	3 095 743,080	2,552%
BTA6.75%	JUILLET2017		420	430 150,000	437 268,408	0,361%
			250	256 750,000	260 620,227	0,215%
			120	122 400,000	124 692,834	0,103%
			50	51 000,000	51 955,347	0,043%
BTA 7% FI	EVRIER 2015		8 106	8 205 945,000	8 528 180,435	7,031%
			5 000	5 007 500,000	5 251 803,646	4,330%
			3 000	3 092 445,000	3 165 058,783	2,610%
			106	106 000,000	111 318,006	0,092%
BTA 7.5%	AVRIL 2014		12 948	13 390 385,000	13 526 064,472	11,152%
			3 000	3 099 000,000	3 133 739,798	2,584%
			2 500	2 586 250,000	2 611 584,230	2,153%
			3 000	3 105 000,000	3 133 954,829	2,584%
			2 310	2 392 005,000	2 413 186,612	1,990%
			2 000	2 068 000,000	2 089 231,543	1,723%
			50	51 250,000	52 345,272	0,043%
			88	88 880,000	92 022,188	0,076%
	OPCVM			5 631 931,897	5 675 274,530	4,68%
SICAV OE	BLIGATAIRE					
TUNISO EMIRATIE SICA	V		11 435	1 233 380,431	1 227 300,730	1,012%
SANADAT SICAV			22 275	2 392 273,659	2 410 511,400	1,987%
FIDELITY OBLIGATION S	SICAV		19 300	2 006 277,807	2 037 462,400	1,680%
Co	ertificats de dépôt auprés d'	Attiajri Bank		10 000 000,000	10 375 589,755	8,55%
DATE	TAUX	DUREE				
ACQUISITION	IAUA					
07/04/2013	TMM+1.6%	370 JOURS		10 000 000,000	10 375 589,755	8,554%
	Billets de trésoreri	e		10 855 381,035	10 873 471,251	8,96%

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE				
18/11/2013	6,50%	60 J	CIL	991 426,216	997 695,546	0,823%
28/12/2013	7,00%	60 J	MODERN LEASING	1 972 481,572	1 973 684,498	1,627%
09/12/2013	6,50%	90 J	CIL	1 974 028,529	1 980 585,146	1,633%
25/12/2013	7,00%	90 J	TUNISIE LEASING	2 958 722,359	2 961 881,852	2,442%
30/12/2013	7,00%	90 J	Attijari Leasing	2 958 722,359	2 959 624,209	2,440%
	Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank			13 000 000,000	13 247 909,545	10,92%
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE				
02/07/2010	TMM+0.82	5 ans	1	10 000 000,000	10 222 411,682	8,428%
23/10/2013	5,62%	90 J		3 000 000,000	3 025 497,863	2,494%
То	tal Portefeuille Titres & Placemer	ıts monétair	es	115 889 000,074	118 150 605,602	97,412%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant apparaître un total actif de 121 289 320 dinars, un actif net de 120 788 698 dinars et une valeur liquidative de 102,689 dinars, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » comprenant le bilan arrêtés au 31 Décembre 2013, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes explicatives.

①- Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 - Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

En outre, Nous avons procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 Février 2014

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « Attijari Bank » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,177 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2013, s'élèvent à 257 507 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « Attijari Gestion » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « Attijari Gestion » est calculée au taux de 0,354 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de l'année 2013, s'élèvent à 515 014 Dinars TTC.

B- Rémunération des administrateurs

- L'estimation comptabilisée au titre des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 4 000 Dinars bruts.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 13 Février 2014

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED